



CHAMPIONNAT MOTS-CROISISTES 2019

RÈGLEMENT

Organisateurs

L'association **À la croisée des mots** dont le siège est situé 22 rue Julien Perin, 92160 Antony, organise un **CHAMPIONNAT MOTS-CROISISTES** – désigné ci-après comme **CMC** – **le 28 septembre 2019** à Antony (92160). Un **Comité de Rédaction** sera constitué par l'association **A la croisée des mots** pour préparer, corriger et contrôler les épreuves sous l'autorité d'un **Jury** qu'il devra composer.

Epreuve de qualification

Une grille de qualification sera publiée en **juin 2019** sur des sites web, notamment sur www.alacroiseedesmots.com et www.cruci.com, dans le magazine « Vivre à Antony » et dans le bulletin de la « Royale ABC ». Seront qualifié(e)s pour les épreuves finales, celles et ceux qui auront rempli la grille **avec un maximum de 3 fautes** et l'auront adressée avant la date précisée sur les supports précités par courrier, par mail ou en ligne sur cruci.com.

Epreuves finales

Le 28 septembre 2019, à l'espace Vasarely d'Antony (92610), il sera proposé trois ou quatre épreuves aux candidats sélectionnés. Chaque épreuve consiste en la résolution d'une grille dans un temps maximum précisé lors de chaque épreuve. Une épreuve subsidiaire départagera les éventuels ex-aequo. Les candidats seront classés en deux groupes distincts et indépendants. Celui des **EXPERTS** et celui des **CROISISTES**. La liste nominative des **EXPERTS** figure en annexe. Le Top 5 des **CROISISTES** issu de cette finale intégrera le groupe des **EXPERTS** pour de futures épreuves.

Participants

Le CMC est ouvert à toutes et tous, à l'exception des membres du Comité de rédaction, du Jury, les concepteurs de grilles et les rédacteurs de définitions. La participation à la qualification du **CMC** est gratuite. La solution de la grille de qualification sera communiquée sur notre site à partir **du 15 juillet 2019**.

Les candidat(e)s qualifié(e)s pour la finale du **CMC** seront informé(e)s personnellement par courrier postal ou courriel avant **le 31 juillet 2019**. Les courriers ou courriels seront envoyés aux adresses indiquées sur leur bulletin de qualification.

L'organisation du championnat engage des frais spécifiques que l'association ne peut couvrir intégralement.

Une participation spécifique aux épreuves finales a donc été fixée à 10 € par candidat.

Quel que soit le support de participation (papier ou internet), seul(e)s les candidat(e)s ayant rempli complètement leur bulletin d'inscription - nom, prénom, adresse postale et/ou courriel - et ayant réussi l'épreuve de qualification seront appelé(e)s à participer au **CMC**.

Chaque candidat(e) qualifié(e) devra se munir de son invitation et d'une pièce d'identité pour les épreuves du **28 septembre 2019**. Aucun autre document ni appareil ne sera autorisé dans la salle durant les épreuves. Toute tentative de fraude ou de tricherie entraînera l'élimination immédiate et définitive du ou des responsables.

Jury

Un jury sera présidé par un membre désigné par **À la croisée des mots**. La composition du jury peut être modifiée à tout moment. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury est seul habilité à définir le contenu de chacune des épreuves et le déroulement des différentes épreuves. Seul le jury pourra définir la liste des "finalistes" et trancher, éventuellement, tout cas litigieux. Le jury est seul habilité à prendre en toute circonstance toute décision de suppression, modification ou maintien d'une épreuve ; d'exclusion ou de rattrapage d'un "finaliste".

La correction de la grille de qualification et des questions subsidiaires est confiée au Comité de rédaction sous le contrôle du Jury. Les copies corrigées pourront être montrées aux candidat(e)s qui en feraient la demande.

En participant au **CMC**, les participant(e)s autorisent la publication et l'utilisation de leur nom, adresse et image, et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre. En cas de modification, suspension ou interruption du **CMC** pour quelque cause que ce soit, la responsabilité des organisateurs, comme celle des membres du jury, ne saurait être engagée. Cette responsabilité ne pourra pas davantage être retenue en cas de retard ou de perte lors de l'acheminement du courrier soit du fait d'un(e) participant(e) (erreur d'adresse, d'affranchissement, de mode de transport, etc.), soit du fait des administrations postales. La participation au **CMC** oblige tout(e) participant(e) à se soumettre au présent règlement et aux décisions du Jury.

Dotation

La dotation du **CMC** sera la suivante :

GROUPE EXPERT

1^{er} prix : Un chèque de 100 €.
2^e prix : Un chèque de 50 €
3^e prix : Un chèque de 30 €
4^e au 10^e prix : Livre(s) offert(s) par nos partenaires.

GROUPE CROISISTES

1^{er} prix : Un chèque de 100 €.
2^e prix : Un chèque de 50 €
3^e prix : Un chèque de 30 €
4^e au 10^e prix : Livre(s) offert(s) par nos partenaires.

La lecture du palmarès et la remise des prix du championnat francophone auront lieu sur place dès la fin des épreuves.

Antony, le 1^{er} juin 2019.

Liste des EXPERTS QUALIFIÉS (modification au 14/7/2019)

ADMACZEWSKI*	Francis	MAUPOINT*	Jean
BERTRAND	Corinne	MAUROUARD*	Lionel
BOCCON	Christian	METTENS*	Damien
CALLON*	Michèle	MÜLLER	Christian
CIERNIAK	Daniel	RENSON	Yvon
COURAGE*	Jean	ROCHETEAU*	Régine
FAFET*	Marie-Noëlle	RUELLOT	Jean-François
GONY	Sylvie	STEYER*	Isabelle
GOUY	Jean-Claude	VAN HOUTTE	Thierry
HUCK*	Martine	VANOBOST	Michel
JOCHEM*	Jacques	WILLEMIN	Michèle
LAGRELETTE*	Robert	YVINEC*	Bernard

* Les 5 premiers « CROISISTES » des championnats 2016, 2017, 2018.